

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'INTERIEUR

PROCES VERBAL DE PASSATION DE SERVICE

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le.....
Monsieur Madieng Khary DIENG, Ministre de l'Intérieur, assurant la
tutelle du Projet "Promotion Economique des Groupements Féminins
(PEGFMR), sortant, a passé le service à :

Madame NDioro NDIAYE, Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la
Famille, entrant.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES MINISTRES SORTANT ET ENTRANT

- Monsieur Madieng Khary DIENG

Acte de nomination

nature : Decret numéro 91-429 du 08 avril 1991

Acte de cessation de fonction

nature : Decret numéro 91-429 du 08 avril 1991.

- Madame NDioro NDIAYE

Acte de nomination

nature : Decret numéro 91-429 du 08 avril 1991

dieng

I. EXPOSE SOMMAIRE SUR LA SITUATION DU PROJET
"Promotion Economique des Groupements Féminins
en Milieu Rural" (PEGFMR).

I.1. Bases juridiques

La deuxième phase du projet PEGFMR (1988 - 1990) a été concrétisée sur la base de deux documents de projet :

- le premier document portant mention SEN/86/010 lie le Gouvernement du Sénégal aux Bailleurs de Fonds que sont le PNUD et les Pays-Bas.

- le second document portant mention SEN/87/CO1 lie le Gouvernement du Sénégal au Bailleur dénommé le Fonds d'Equipement des Nations-Unies (FENU).

Le Projet vit actuellement la prolongation de 18 mois (juillet 1991/décembre 1992) de sa deuxième phase, financement PNUD, FENU, Pays-Bas, Gouvernement du Sénégal.

Il y a lieu de noter cependant que cette prolongation n'a pas encore effectivement démarré, du fait de la non disponibilité des budgets d'accompagnement (PNUD/Pays-Bas).

Le Bureau International du Travail est reconnu par les parties comme Agence d'Exécution du Projet.

Les documents ci-dessus cités consignent les missions et objectifs du Projet, les résultats attendus, les moyens à mettre en oeuvre et les engagements des uns et des autres sur les plans matériel, financier, humain et institutionnel.

Ils ont été signés par toutes les parties les 29 Août, 15 et 16 Septembre 1988.

I.2. Organisation du Projet

Le Projet PEGFMR est un projet à caractère national. Il s'adresse directement aux groupements de Promotion Féminine en milieu rural. Il couvre les 10 régions du pays.

Pour gérer le projet, la structuration suivante a été adoptée :

- Une Direction nationale du Projet comprenant :

- un Directeur National
- un Adjoint au Directeur National
- un Conseiller technique principal (en voie de recrutement)
- Quatres divisions techniques et
- un service administratif.
- Des Représentants au niveau décentralisé à travers les services régionaux et départementaux du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et du Ministère de l'Intérieur (Centres d'Expansion Rurale).

- Un Comité de coordination créé par arrêté n° 4792 du 21 Avril 1989, comprenant les représentants des Bailleurs de Fonds, de l'Etat et des intéressées, ainsi que l'Agence d'exécution qu'est le BIT. Le Comité présidé par le Ministre de tutelle se réunit tous les 6 mois.

- Une Cellule de gestion créée le 18 Octobre 1990 et ayant comme mission la gestion et la coordination des fonds alloués aux groupements pour réaliser des projets économiques viables.

- Les bureaux des groupements féminins encadrés par le projet, 766 groupements sont concernés.

I.3. Objectifs du Projet

Les objectifs globaux et spécifiques de la phase II du projet tels que mentionnés dans les documents de projet sont :

- la mise en place, au niveau national d'un réseau de groupements féminins autonomes et viables à travers :
- . la consolidation de la capacité d'autogestion des groupements féminins ;
- . l'extension du programme d'allégement des travaux de la femme rurale ;
- . le lancement d'activités économiques viables par les groupements pilotes.

- La consolidation et le développement des systèmes d'appui techniques aux groupements féminins à travers :

- . la consolidation de la capacité de suivi-évaluation de la direction nationale du projet et des divisions techniques au niveau central ;
- . la consolidation de la capacité d'appui technique du personnel d'encadrement sur le terrain.

I.4. Les résultats attendus de cette phase du projet

Dans le cadre de la phase II du projet, les produits devant être réalisés sont les suivants par volet :

Volet : Sensibilisation - Animation et Alphabétisation des groupements féminins.

1. Séminaires organisés et matériel pédagogique produit et diffusé auprès des responsables des 766 groupements féminins, les rendant aptes à tenir des comptes simples et à les contrôler, à organiser et à animer des réunions, à tenir informées les adhérentes sur les résultats et les problèmes des groupements.

2. Les adhérentes des 766 groupements des phases I et II auront été informées des objectifs et de l'organisation de leur groupement, de leurs droits et devoirs. Elles prendront une part plus active aux activités du groupement.

Volet : Equipement des groupements

3. Les équipements installés fonctionnent selon les normes de viabilité établies.

4. Installation et fonctionnement de 300 moulins à mil dans les nouveaux villages retenus.

5. Installation et fonctionnement de 12 batteuses et d'une décortiqueuse à céréales.

6. Quatre Vingt Dix (90) charrettes et animaux de trait installés et opérationnels.

Volet : Diversification des activités des groupements

. Activité : Banques céréalières

7. Sept (7) Banques céréalières mises en place et suivies.

. Activité : Epargne et crédit

8. Dix Huit (18) Caisses d'épargne et de crédit installées et suivies.

. Activité : Approvisionnement en produits de première nécessité

9. Quatorze (14) Boutiques communautaires mises en place et suivies.

. Autres activités

10. Des études de viabilité produites, y compris les comptes d'exploitation prévisionnels pour extension à d'autres secteurs d'activités.

11. Conception et lancement de nouveaux volets d'activités auprès des groupements pilotes.

Volet : Organisation et gestion du Projet

12. Une direction du projet restructurée et des demandes de détachement d'agents, adressées aux Ministères techniques concernés (Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique).

13. Un système informatique opérationnel de saisie et de traitement des données économique-financières sur les groupements et de gestion des stocks de pièces de rechange.

14. Une méthodologie de suivi-évaluation des groupements et du projet, élaborée et opérationnelle.

Volet : Formation

15. Une capacité renforcée de la Direction du projet et des divisions techniques en matière de : Programmation, mise en oeuvre, suivi et évaluation des actions de formation ; de production de matériels pédagogiques et de supports audio-visuels ; d'études et de formulation de sous-projets concernant la diversification des activités des groupements ; de coordination des programmes avec d'autres organismes de développement et services techniques du Gouvernement ; de pilotage des différents volets d'activité du projet, ainsi que la coordination des volets complémentaires financés parallèlement par d'autres sources du système des Nations-Unies.

16. Un personnel d'encadrement sur le terrain formé aux tâches qui lui sont assignées, en particulier en matière de : Formation-perfectionnement des groupements ; identification d'activités économiques viables ; suivi et évaluation de ces activités ; appui technique et conseil en matière de gestion des activités des groupements.

I.5. Réalisations du Projet dans sa phase II

La phase II a effectivement démarré en Mars 1989 au lieu de Janvier 1988 comme initialement prévu.
Nous citons ici les principales actions réalisées durant cette phase qui se poursuivra jusqu'en décembre 1992.

1. Consolidation de la capacité d'autogestion des groupements féminins.

. Ont été formés aux techniques de gestion, de maintenance et de fabrication des équipements d'allègement :

- 900 nouveaux membres de comités de gestion ; ce nombre s'ajoute aux 1404 membres formés en phase I (1983/1987)
- 600 meuniers s'ajoutant aux 856 de la première phase.
- 26 opérateurs pour les batteuses et la décortiqueuse
- 4 artisans s'ajoutant aux 7 artisans de la phase I.
- 34 mécaniciens départementaux.

. Des missions de suivi et de sensibilisation auprès des groupements anciens et nouveaux sont régulièrement réalisées en tenant compte des moyens existants.

. 561 groupements sur 766 ont ouvert un compte à la Caisse Nationale d'Epargne et ont épargné au 30/06/1991 : 157.345.102 FCFA. A cette somme, il faut ajouter les sommes épargnées et détenues par les trésorières des groupements, soit : 29.612.876 FCFA. La réserve 'réparation' cumule quant à elle 15.197.465 FCFA. Cette provision permet aux membres du comité des gestion de palier les ruptures de pièces de rechange et de faire face au paiement des travaux de maintenance effectués par le mécanicien départemental.

. Elaboration d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle pour 100 nouveaux groupements, étant entendu que 40 centres d'alphabétisation ont déjà été ouverts.

. Réalisation d'un syllabaire en wolof et de 3 manuels d'éducation à la gestion du moulin, de la banque céréalière, de la boutique d'approvisionnement et d'un livre de calcul.

. Formation de 40 alphabétiseurs qui ont assuré l'alphabétisation de 1020 femmes membres des comités de gestion des activités à caractère économique.

. Signature d'un nouveau contrat de maintenance entre mécaniciens départementaux et groupements féminins assistés par le projet.

2. Extension du programme d'allègement

. A la date du 7 Novembre 1990, les carcasses des 300 moulins prévus dans cette phase ont été entièrement fabriquées par les artisans locaux sélectionnés à cet effet. Trois Cents (300) moulins ont été placés auprès des groupements bénéficiaires dans chacune des régions du pays.

. A la suite de la réalisation des études de viabilité et des tests de fiabilité, des systèmes de gestion appropriés ont été conçus pour les batteuses, la décortiqueuse et les charrettes à traction animale.

. Mise en place de Douze (12) batteuses et d'une (01) décortiqueuse à céréales auprès de groupements bénéficiaires.

. Mise en place d'un premier lot de Quarante Cinq (45) charrettes et des fonds pour l'achat des animaux de trait. animale.

. Lancement de la fabrication du dernier lot de 45 autres charrettes à traction animale.

. Des tests ont été réalisés sur la presse à huile de palme.

3. Lancement d'activités économiques viables auprès des groupements pilotes.

. 51 groupements ont été retenus pour constituer la phase pilote de la diversification des activités des groupements.

. Les études de faisabilité des activités retenues (Banques céréalières, Boutiques d'approvisionnement, Caisses d'épargne et de crédit, Embouche bovine, ovine, Agriculture, Tourisme intégré) ont été réalisées.

. Les systèmes de gestion de ces activités ont été élaborés.

. L'encadrement et les comités de gestion de ces activités ont été formés aux techniques de gestion de projets et à la maîtrise des systèmes de gestion élaborés à cet effet.

. 14 boutiques ont été construites et approvisionnées. 13 fonctionnent normalement. Seule, celle de MBourokh, dans le département de MBour, connaît des difficultés de fonctionnement (mauvaise gestion).

. 7 banques céréalières ont été construites et fonctionnent normalement.

. 8 projets d'embouche sur 9 ont été financés. Le neuvième sera financé par le groupement promoteur sur fonds propres.

1.7. Questions relatives aux collaborations entre le Projet et divers partenaires.

Relations avec UNIFEM

. En 1990, l'UNIFEM a financé conjointement avec le projet une étude portant sur la mise en place de Fonds rotatifs de crédits par les groupements de promotion féminine. Cette étude a conduit le Projet à l'ouverture en phase-test de 13 caisses d'épargne et de crédit sur les 18 prévues, au bénéfice des groupements assistés. Cette opération se poursuit.

Relations avec l'UNICEF

. Le Projet entretient des relations avec l'UNICEF sur les procédures de construction de carcasses de moulins à mil ainsi que sur les questions relatives à la gestion des moulins.

Relations avec le PRIMOCA

. Ce Projet a sollicité l'encadrement du PPEGF pour la formation des artisans qu'il a retenus pour la mise en oeuvre de son programme d'allègement.

Relations avec la Caisse Nationale d'Epargne (CNE)

. La deuxième tranche de la subvention de 3.000.000 FCFA, soit 1.500.000 FCFA, sera octroyée aux groupements les plus méritants encadrés par le projet et ayant un compte à la CNE, à l'occasion de la 67^e Journée Mondiale de l'Epargne, qui sera célébrée le 31 octobre 1991.

A ce jour, 561 groupements ont ouvert un compte d'épargne à la CNE dont l'évolution est suivie par le projet pour le compte des groupements intéressés.

Relations avec la CISV et le Projet FNUAP/BIT intervenant dans la région de Louga.

. Deux projets dits associés au Projet "Promotion Economique des Groupements Féminins" (PEGF), parce que s'appuyant sur les groupements équipés par celui-ci, s'exécutent dans la région de Louga. Ce sont : la CISV (Communauté Engagement Service Volontariat), ONG italienne, et le Projet FNUAP/BIT (Promotion de la Femme par l'Education à la Vie Familiale et Communautaire).

La CISV dont le projet s'intitule "Développement des Groupements Précoopératifs Féminins à Louga, vise :

- le développement d'activités économiques nouvelles ;
- l'extension du volet "allègement" à de nouveaux groupements ;
- l'appui à l'effort de structuration des groupements dans son ressort géographique.

Une vingtaine de groupements ont bénéficié de ses activités, pilotées à Louga par trois volontaires italiens affectés au Sénégal pour les 4 ans correspondant à la durée du projet.

Le Projet FNUAP/BIT prend également appui sur les groupements formés et équipés par le SEN/86/010 dans la région de Louga. A cet effet, il a appuyé une trentaine de groupements, avec comme axes principaux :

- l'installation de programme et la formation des femmes et de leurs familles, en matière de population et vie familiale ;
- l'identification et la mise en oeuvre de petits projets sociaux.

Il est à noter que l'exécution de ces projets s'était caractérisée par le peu (CISV) ou l'absence totale (FNUAP/BIT) de relations avec le projet "mère" qu'est le PEGF. Ces relations sont en cours de redynamisation.

Relations avec le Projet ACOPAM/BIT

Il appuie la Division Formation du Projet par un échange d'expériences et d'outils pédagogiques, notamment des activités spécifiques comme la banque céréalière villageoise.

Relations avec la Société JET INFORMATIQUE

L'essentiel des équipements mis en place par le projet dans le cadre de son informatisation, l'a été avec l'assistance de cette société. Elle a réalisé déjà pour le Projet un logiciel de saisie et de traitement des données économique-financières et de gestion des pièces détachées.

Un contrat de maintenance la lie au projet.

Relations avec les Sociétés MATFORCE, DAMETAL et SISMAR

Elles fournissent certains types d'équipements au projet (batteuses, décortiqueuses à mil, égrenoirs) ou représentent des Sociétés étrangères partenaires du projet, pour l'acquisition de moulins à mil et décortiqueuses à riz.

Nos relations avec ces fournisseurs, par delà le caractère commercial, intéressent les questions de maintenance et de formation. Car, pour mieux arriver à rentabiliser les équipements, ces Sociétés ont accepté de prendre en charge la formation des mécaniciens, meuniers et opérateurs sur les techniques de maintenance et d'entretien ainsi que la réalisation de modifications techniques nécessaires à certains équipements déjà mis en place.

Collaborations attendues :

Elles s'articulent presque autour de l'extension du volet alphabétisation fonctionnelle.

Ce volet touche cent nouveaux groupements encadrés par le projet.

Cette alphabétisation devant être réalisée dans la phase de prolongation du projet, touchera les différentes régions du pays.

A cet effet, l'expérience en alphabétisation fonctionnelle développée dans les différentes langues nationales par : la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX), les Maisons Familiales Rurales, la Société de Développement et de Vulgarisation Agricole (SODEVA) et certaines Associations régionales de langues, est recherchée par le Projet. Cette collaboration vise la réussite du programme d'alphabétisation déjà testé auprès de 40 groupements développant des activités de diversification appuyées par le Projet.

Relations avec Le Projet d'Assistance Technique aux Opérations Bancaires Mutualistes au Sénégal (ATOBMS), du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

Ce Projet informe régulièrement le Projet PEGF par l'envoi de son bulletin d'informations "Trait d'Union". Il associe le Projet aux différents séminaires d'information et de formation qu'il organise.

1.8. Situation du personnel

Le personnel intervenant dans le cadre du projet à la date du 25 octobre 1991 est :

1.8.1. Au niveau central

Directeur National

Karamba DRAME,

Ingénieur Planification
Titulaire du Diplôme Supérieur
de Gestion des Entreprises/MBA,
Mle N° 54524/H

Adjoint au Directeur National

Anne Marie Prera TRAORE,

Maîtresse d'Economie Familiale,
Mle de solde 367 997/C

Conseiller technique principal

Poste vacant, processus de recrutement en cours.

Service administratif

Caroline Kane NIANG,
Secrétaire (BIT)

Seynabou Sène SARR,
Secrétaire (Contrepartie)

Abdou CISSE,
Ronéotypiste , Mle N° 362777/H

Fatou Samb Ndoye MBAYE,
Documentaliste (Contrepartie)

Boubacar DIALLO,
Standardiste (Contrepartie)

Division Gestion

Sylvain SENHOR,
Assistant en gestion (BIT)

Bathie SOW,
Gestionnaire comptable
Mle 383520/E

Division Formation

Anne Marie Prera TRAORE,
Maîtresse d'Economie Familiale
Mle 367 997/C

Diéyi Gueye SENE,
Maîtresse d'Economie Familiale
Mle 507535/E

Nafissatou Seck DIEDHIOU
Agent Technique d'Animation
Mle 017378/B

NDoumbé Gadiaga DIOH
Agent Technique d'Animation
Mle 049997/F

Ibrahima FALL
Inspecteur d'Animation
Mle 039031/D

Ibrahima SECK
Médiateur pédagogique
Mle 361111/C

Division Etudes et Suivi

Papa Demba SECK,
Expert National (BIT)

Mariama Korka Sow BARRY
Assistante sociale
Mle 371838/P

Marie Laye DIENE
Monitrice, Mle 507491/P

Oulèye Diaw BA
Monitrice, Mle 051897/J

Astou Cissé DIAGNE
Monitrice, Mle 365485/A

Division Technologie

Talla SECK
Maître d'Enseignement Technique
Professionnel, Mle 374599/E

Mbaye NDAO
Gestionnaire des stocks de pièces
détachées (Contrepartie)

Pape WAR
Chauffeur, Mle 027162/H

Abdoulaye DIOUF
Chauffeur, Mle 370228/L

Daouda NDIAYE
Chauffeur (Contrepartie)

Abdou FAYE
Chauffeur, Mle 368 839/I
(mis à la disposition du projet par le
Ministère de l'Intérieur, sans affectation)

Gardiens

Seydou DIOP
Gardien de nuit (BIT)

Malick NDONG
Gardien de jour (BIT).

1.8.2. Au niveau décentralisé

Sont désignées pour suivre les activités du Projet sur le terrain, cumulativement avec leurs fonctions :

- 28 (Vingt-Huit) coordinatrices départementales (parmi elles, il faut compter deux chefs de service départementaux du Développement communautaire : Dagana et Sédhiou, qui assurent la fonction à titre intérimaire).

- 67 (Soixante Sept) monitrices rurales sur 92 prévues. Nous avons obtenu l'accord du Directeur du Service de l'Expansion Rurale du Ministère de l'Intérieur, de faire assumer par des Chefs de CER, les fonctions de suivi des activités du projet au niveau des arrondissements où les CER ne comptent pas de monitrice, temporairement).

(voir listes en annexe).

II. PRINCIPALES AFFAIRES EN INSTANCE

2.1. Dossiers techniques en cours

Sont relatifs aux activités des projets :

- SEN/86/010 en cours de prolongation de 18 mois (juillet 1991 / décembre 1992 ; démarrage non encore effectif).

- SEN/87/CO1 (programme compris dans les 18 mois de prolongation).

- SEN/87/CO2 (Projet d'Alimentation en Eau et d'Assainissement des villages ayant un groupement féminin, bénéficiaires des projets du FENU : SEN/82/CO2 et SEN/87/CO1).

III. CLASSEMENT

En 1990, le classement au niveau du projet a été effectivement centralisé. Une unité de documentation a été créée.

1. Courrier confidentiel et secret (arrivée / départ)

Arrivée :

1. 4/9/90, (sans numéro) - Lettre SDDK sur moulin à mil de Talto.
2. 9/10/90, N° 39/SDDS/Li - Conflit Mme Badji Rokhaya Sène et le GPF de Dahra I (Linguère).
3. 23/10/90, N° CONF.050 - Construction des Boutiques et Banques Céréalières.
4. 5/12/90, N° 055/DK - Mise au point SDDK au sujet moulins à mil de Talto et Kandiator.
5. 25/12/90, (sans numéro) - Problème du moulin à mil de Ballou.
6. 23/1/91, N° FF/NDF0168 - Suite à donner à l'exploitation du compte rendu de réunion du 6/11/90.
7. 13/2/91, (sans numéro) - Détournement de fonds de Marème Kanté.
8. 13/5/91, N° 05265 - Attribution d'une batteuse à mil à la Fédération des Groupements de Fatick;
9. 15/6/91, N° 055 - Fiche de notation de Bathie SOW, Comptable.
10. 17/6/91, N° 00002 - Demande de mutation d'agent (I. SECK);
11. 28/6/91, N° 001249 - Compte rendu de réunion du 25/6/91
12. 8/7/91, N°1353 - Compte rendu de réunion du 3/7/91
13. 9/7/91, sans numéro) - Questionnaire Etude sur l'administration par projet de développement.
14. 15/7/91, N°1376 - Compte rendu de réunion du 10/7/91
15. 23/7/91, N°1410 - Compte rendu de réunion du 23/7/91.

16. 13/8/91, N°1594 - Compte rendu de réunion du 7/8/91
17. 02/09/91, N°1692 - Compte rendu de réunion du 28/8/91
18. 9/9/91, N°01733 - Compte rendu de réunion du 4/9/91
19. 17/9/91, N°01766 - Compte rendu de réunion du 17/9/91
20. 19/9/91, N°0170 - Affaire concernant Doudou MBengue
21. 24/9/91, N° 1832 - Compte rendu de réunion du 24/9/91
22. 30/9/91, N°1874 - Compte rendu de réunion du 25/9/91
- 24.21/10/91, N°01179 - Réunion de coordination du 18/6/91
- 25.30/10/91, N°2046 - Compte rendu de réunion du 23/10/91
- 26.31/10/91, N° 2063 - Observations sur le projet de communication en Conseil Interministériel sur le P.N.A.T.

Départ :

1. (non datée), N°3748 - Différend entre Doudou Mbengue et Astou Diagne.
2. 23/4/91, N°4029 - Fiche de notation concernant Bathie Sow
3. 20/6/91, N°4106 - Attribution d'une batteuse à mil pour la Fédération communale de Fatick.
4. 26/6/91, N°4114 - Demande d'affectation de Ibrahima SECK
5. 27/6/91, N°4115 - Utilisation des véhicules Suzuki
6. 29/6/91, N°4121 - Liste des sanctions négatives et positives
7. 18/9/91, N°4235 - Mise en garde de M. Ibrahima FALL
8. 26/9/91, N°4251 - Requête de M. Doudou Mbengue
9. 7/10/91, N°4265 - Compte rendu d'accident de Abdou Faye
10. 29/10/91, N°4288 - Proposition d'un projet de discours pour la cérémonie de remise de primes aux groupements.

Ce type de classement n'a existé au projet que depuis le mois d'octobre 1990.

2. Courrier ordinaire

a) *courrier arrivée*

- 1 registre arrivée du N° 1 du 23/05/1989
au N° 1218 du 31/10/1991
- 1 chrono interne 1990/1991
- 1 chrono arrivée Ministère de tutelle 1989/1990/1991
- 1 chrono arrivée BIT 1989/1990/1991
- 1 chrono arrivée autres services extérieurs 1989 - 1990
- 1 chrono arrivée Services décentralisés 1989 - 1990.
- 1 chrono arrivée PEGF (regroupant les services extérieurs et les
services décentralisés) - 1991.

b) *courrier départ*

- 1 registre départ du N° 2748 du 3/01/1989
au N° 4290 du 29/10/1991
- 1 chrono départ Ministère de tutelle 1989/1990/1991
- 1 chrono départ BIT 1989/1990
- 1 chrono départ BIT 1991 (du n° 490 du 03/01/1991 au
n° 661 du 21/10/1991).
- 1 chrono départ autres services extérieurs 1989 - 1990
- 1 chrono interne 1990/1991
- 1 chrono départ Services Décentralisés 1989 - 1990.
- 1 chrono départ PEGF (regroupant les services décentralisés
et les services extérieurs) - 1991.

c) *Ordre de mission et messages* 1989 - 1990 - 1991

d) *Autorisation de voyager (BIT)* 1989 - 1990 - 1991.

3. Archives

- 1 chrono correspondances 1985
- 1 chrono correspondances 1986
- 1 chrono correspondances 1987
- 1 chrono correspondances 1988
- 1 chrono rapports et procès verbaux (1984/85/86/87/88/89)

4. Pièces détachées

- 1 chrono Bons de commandes 1989 - 1990 - 1991
- 1 chrono Factures 1989 - 1990 - 1991
- 1 chrono Bons de livraison 1989 - 1990 - 1991.

5. Un Classement des dossiers par Division

(Voir 3 classeurs à tiroirs)

6. Un classement codifié des Productions du projet

(Voir fichier à l'unité de Documentation).

IV. SITUATION DES CREDITS (au 30/10/91)

4.1. Fonds Extérieurs

Les fonds (PNUD - Pays-Bas et FENU) sont gérés directement par l'agence d'exécution. Le projet émet ses besoins par le biais de demandes de fonds qui, approuvées par le CTP, sont alors soumises au BIT pour exécution.

Un Fonds appelé fonds de roulement crédit, alimenté par le FENU, est destiné à financer les activités de diversification des groupements.

Ces fonds sont domiciliés à la Société Générale des Banques (Avenue Roume) sous le compte n° 05007101460.

Les signataires du compte sont le Directeur du Projet et le Conseiller technique principal. En l'absence de ce dernier, le Directeur du BIT co-signe avec le Directeur du Projet.

4.2. Fonds Contrepartie

Un compte N°1.27720-01.3571 domicilié à la B.N.D.S. présentait un solde créditeur de 7.278 FCFA à la date du 7 Novembre 1990. Cette somme représente le reliquat d'une allocation de 60.000.000 FCFA correspondant aux années budgétaires 1985/1988. Elle est actuellement gelée.
Le chéquier n° 262201 à 262300 est disponible au niveau du projet.

- Fonds de contrepartie pour l'année 1989 - 1990

soit 50.000.000 FCFA entièrement mobilisés à la BICIS dans le compte n° 952077466073.

Le solde de ce compte à la date du 10/04/1991 était de 77.336 FCFA.

Le chéquier n° 1919301 à 1919400 est disponible au niveau du projet.

- Fonds de contrepartie pour l'année 1990 - 1991

soit une allocation de 40.000.000 FCFA à laquelle s'ajoute le disponible de 77.336 FCFA de la gestion 1989/1990.

Les dépenses s'élèvent, à la date du 30 octobre 1991, à la somme de 29.876.871 FCFA.

Le disponible à la même date est de 10.200.465 FCFA.

Les signataires du compte sont, présentement :

- le Directeur national et
- le Directeur du Service de l'Expansion Rurale.

Ce disponible se justifie par la prudence à observer dans l'utilisation des budgets de contrepartie. En effet, les lenteurs et lourdeurs qui caractérisent les procédures y relatives allongent de manière généralement incontrôlable la mobilisation de nouveaux budgets. Or, les salaires, indemnités, frais de téléphone, etc..., souffrent difficilement une longue période d'attente. Par ailleurs, ce budget constitue un budget d'appoint à ceux mis à la disposition du projet par nos partenaires extérieurs et dont l'exécution répond à une programmation pré-établie. La disponibilité actuelle de ces fonds de contrepartie a permis, en outre, d'atténuer les effets indésirables de la non disponibilité des fonds extérieurs (PNUD - Pays-Bas) dans le cadre de la prolongation de 18 mois qui théoriquement a débuté depuis juillet 1991.

(Voir page suivante, le TABLEAU DE LA SITUATION DES CREDITS)

SITUATION DES CREDITS
 BUDGET CONTREPARTIE GESTION 1990/1991
 (au 30.10.1991)

N°	RUBRIQUES DES DEPENSES	CREDITS ALLOUES	DEPENSES EXECUTEES	CREDITS DISPONIBLES
1	Equipement bureaux et aménagement locaux	3.000.000	1.140.385	1.859.615
2	Achat d'équipement d'allègement de consom- mables et de pièces dé- tachées	7.500.000	7.143.326	356.674
3	Achat de carburant et lubrifiant	5.000.000	4.884.471	115.529
4	Equipement informatique	2.000.000	1.220.000	780.000
5	Matériel d'alphabétisa- tion	2.000.000	1.523.600	476.400
6	Indemnités de suivi et d'encadrement	9.000.000	4.965.000	4.035.000
7	Session de formation	2.000.000	1.995.000	5.000
8	Recherche et documenta- tion	1.000.000	68.000	932.000
9	Salaires du personnel	4.500.000	3.290.051	1.209.949
10	Téléphone	2.000.000	1.767.105	232.895
11	Divers et imprévus	2.000.000	1.879.933	120.067
BUDGET 1990 - 1991		40.000.000		10.123.129
+ RELIQUAT 1989 - 1990		77.336		77.336
SOLDE TOTAL		40.077.336	29.876.871	10.200.465

4.3. Situation des stocks de pièces détachées des équipements d'allègement

Dans le cadre du projet, il existe un stock central et 27 stocks départementaux de pièces détachées.

Le livre de caisse, les bons de commandes, les bons de livraison et les factures sont les pièces comptables mis en place au projet en 1988 pour suivre la gestion du stock de pièces détachées tant au niveau central que décentralisé.

Les 27 stocks décentralisés s'approvisionnent à partir du magasin central. La région de Dakar, avec ses trois départements, s'approvisionne directement au niveau du stock central qui joue un rôle de stock régulateur. Toute pièce sortie du stock central est aussitôt remplacée pour éviter toute rupture. Les coordinatrices départementales sont responsables de la gestion des stocks mis à leur disposition pour les besoins de maintenance formulés par les groupements encadrés.

IV.4. Paiement en instance

Seules les factures à payer sur le budget de la contrepartie sont connues de la Direction du Projet, les budgets extérieurs étant gérés par l'Agence d'exécution.

a) Commande de carburant

A ce titre, une commande de carburant, objet de la facture proforma Shell Sénégal, n° PR 91000379 du 25/10/1991, de :

- 2000 l de gasoil
- 3000 l de super,

a été soumise à la Direction des Recettes Douanières en vue d'une exonération des droits de douanes et taxes. L'autorisation attendue, une fois obtenue, permettra de procéder à l'enlèvement, à la réception et au règlement, pour un montant de 935.800 FCFA.

b) Païement salaires et indemnités

. A la date du 30 octobre 1991, il n'existe pas d'arriérés de paiement de salaires. Des indemnités forfaitaires payées sur le budget de la contrepartie sont dues à une partie du personnel du niveau central nouvellement arrivé. Un arrêté interministériel devant permettre le règlement de ces arriérés est dans le circuit des visas administratifs. Le montant de ces indemnités à payer s'élève à 1.265.000 FCFA à la date du 30 octobre 1991.

. A la date du 25 octobre 1991 les indemnités des 2^e et 3^e trimestres de 1991 dues aux coordinatrices et monitrices n'ont pas été payées (le règlement se fera avec le déblocage attendu des fonds extérieurs).

c) Facture à payer après le 30 octobre 1991

<u>Nature</u>	<u>Montant CFA</u>	<u>Mode de paiement</u>
Commande de carburant (non encore enlevée), Facture Proforma N° PR 91000379 du 25.10.91.	935.800	Chèque B.I.C.I.S.

4.5. Chéquiers et livres comptables

Là aussi la situation n'est faite que par rapport aux fonds relevant de la gestion de la Direction Nationale (fonds de contrepartie).

-1 carnet de chèques BNDS arrêté au n° 262209.

-1 carnet de chèques BICIS du n° 2712451 au n° 2712500 entièrement utilisé.

-1 carnet de chèques BICIS du n° 1919301 au n° 1919400 arrêté à la date du 30 Octobre 1991 au n° 1919374.

-1 carnet de chèques SGBS du n° 138026 au n° 138050, arrêté au n° 138031 à la date du 16/08/1991.

NB. : l'ensemble de ces carnets et talons de chèques sont disponibles au niveau du projet, sauf pour celui de la SGBS géré par le BIT.

4.6. Documents comptables

Banque

-1 livre de banque (à jour)

Comptabilité matières

- 1 Livre de bons d'entrée (à jour)
- 1 Livre de bons de sortie (à jour)
- 1 Livre journal (à jour)
- 1 Grand livre (à jour).

4.7. Inventaire des équipements

a) Acquis sur budget FENU (à la date du 30 octobre 1991)

Dans le cadre de ce projet, les équipements sont achetés sur le Budget FENU. C'est en 1989 que le budget de contrepartie a commencé à apporter un appui à ce type de dépenses.

- Véhicules (à la date du 30 Octobre 1991)
- 1 Peugeot 505 (Essence) 7 NU 184 IT (à réformer)
- 1 Peugeot 404 (Diesel) 7 NU 197 IT (à réformer)
- 1 Toyota Double cabine 7 NU 154 IT (affecté au mécanicien départemental de Ziguinchor)
- 1 Pajero Mitsubishi 7 NU 235 IT
- 1 Pajero Mitsubishi 7 NU 236 IT
- 1 Camion SG47 NU 148 IT (en panne)
- 19 Suzuki immatriculés 7 NU et en service au niveau départemental.
- 1 Toyota Land Cruiser 7 NU 267 IT
- 1 Toyota Hilux Pick Up 7 NU 268 IT double cabine.
- 1 Peugeot 3097 NU 269 IT

- .1 Onduleur 500 VA + 2 Onduleurs MS 600
- .1 Lot de logiciels (Lotus, Multiplan, Word, Word 5, Works, Excell).
- .1 Ecran monochrome 12"
- .1 Ordinateur MACINTOSH + Lecteur externe
- .2 Machines à écrire électronique
- .1 Climatiseur "Split System"
- .4 Climatiseurs Airwell (1 CV et 1,5 CV)
- .1 Ordinateur SAMSUNG
- .7 Armoires métalliques basses
- .3 Armoires métalliques hautes
- .18 Classeurs à tiroirs
- .3 Meubles de rangement
- .22 Bureaux
- .8 Tables de décharge
- .2 Bureaux secrétaire avec retour
- .2 Chaises dactylo
- .8 Fauteuils
- .42 Chaises
- .1 Coffre fort
- .1 Photocopieur CANON NP 120
- .1 Photocopieur CANON NP 155
- .2 Calculatrices électroniques
- .1 Duplicateur REX ROTARY 450 à stencils
- .1 Duplicateur GESTETNER Modèle 4192
- .1 Desk-top mini-cassette
- .2 Présentoirs de publication.

b) Inventaire des équipements financés sur Fonds Contrepartie.
(au 30 octobre 1991)

- . 5 Bureaux 1/2 Ministre
- . 2 Tables de Conférence
- . 4 Climatiseurs CARRIER
- . 1 Ordinateur 80286/16MHZ
- . 1 Ordinateur IBM 835.286
- . 1 Ordinateur IBM GPA.0383
- . 1 Onduleur 300 V.A.
- . 1 Logiciel de traitement de textes
- . 1 Imprimante EPSON LQ.1050
- . 1 Imprimante EPSON LQ.500
- . 1 Armoire haute métallique
- .16 Rideaux de bureau.
- . 5 Tables support ordinateur

IV.8. Situation du Carburant

- Acheté sur fonds PNUD

Le carburant nécessaire au fonctionnement du projet est financé sur le budget PNUD.

La situation au 30/10/1991 nous donne un disponible en Super de 20 litres et en Gasoil de 2760 litres.

A noter que le carburant ainsi acquis est géré par le Conseiller technique principal et le gestionnaire du BIT.

- Acheté sur la Contrepartie

A la date du 30 octobre 1991, la situation était la suivante :

100 litres de super et 60 litres de gasoil.

V. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés, M. Madieng Khary DIENG, Ministre de l'Intérieur, sortant, attestons sur l'honneur que la situation du Projet "Promotion Economique des Groupements Féminins en Milieu Rural", que nous avons décrite dans le procès-verbal de passation de service, est bien celle que Madame NDioro NDIAYE, Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, entrant, reçoit, en particulier qu'aucune facture arriérée autre que celle figurant sur, ou annoncée par le procès-verbal, n'est attendue par le projet.

Fait à Dakar, le1991

Ministre de l'Intérieur

Madieng Khary DIENG

Ministre de la Femme,
de l'Enfant et de la
Famille.

NDioro NDIAYE

L'Inspecteur Général d'Etat

A N N E X E S

LISTE DES ANNEXES JOINTES AU RAPPORT

1. Document de projet PNUD SEN/86/010
2. Document de projet FENU SEN/87/CO1
3. Révision budgétaire "H"
4. Arrêté portant création, organisation et fonctionnement du projet
5. Arrêté fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de gestion du projet
6. Note de service créant la cellule de gestion du fonds de crédit et de développement
7. Arrêté portant nomination du Directeur National
8. Note de service N° 4334/SEPH/DCF portant affectation de personnel au projet
9. Décision d'affectation d'agents au projet
10. Décision d'affectation de personnel N° 1356/MDS/DAGE/DP
11. Décision d'affectation d'agents au projet N° 1426/MDS/DAGE
12. Note de service N° 5320/MDS/DAGE/DP portant affectation de personnel.
13. Décision d'affectation de personnel N° 3645/MDS/DAGE/DP
14. Décision d'affectation de personnel N° 5513/MDS/DAGE/DP
15. Décision d'affectation de personnel N° 9352/MDS/DAGE
16. Attestation de prise de service de personnel
17. Note de service N° 01825/M.INT/CAB/CT portant nomination d'adjoint au Directeur
18. Note de service N° 01829 portant nomination de Chefs de Division
19. Attestation de cessation de service de personnel, N° 03311/M.INT/DAGE/DP
20. Certificat de cessation de service de personnel N° 4010/91

21. Note de service N°07218/M.INT/DAGE/DP d'affectation de personnel
22. Attestation de prise de service de personnel N° 4147/91
23. Liste des coordinatrices départementales du projet
24. Liste des monitrices rurales du projet.